

## Triolets pour l'hiver

Yen a qu'racontint : « Dans c'temps là, passer l'hiver, ç'atait pas drôle ;  
Du nouér, dé la fré, du vergla - » Yen a qu'racontint : « Dans c'temps là, ... »  
C'est pas nos anciens qu'disont ça ; Y l'en renflont lés deux épaules.  
Yen a qu'racontint « Dans c'temps là, passer l'hiver, ç'atait pas drôle ».

Quand la neige al néyait tout d'blanc, A pas fourrer d'iors eun' pouér bête,  
Ça rendait bin l'agneau bêlant, quand la neige al néyait tout d'blanc,  
Mais, ç'atait l'affér' du galant serré, cont'sa blonde, à la fnête,  
Quand la neige al néyait tout d'blanc, à pas fourrer d'iors eun' pouér bête.

Extrait de « au pas de nos boeuf » de Marcel Chambon



Eh bien ce n'était pas drôle ! Un hiver qui n'en finissait pas, froid, neige, verglas et intempéries variées ; nous n'avons eu que l'embaras du choix cette année : chute de plusieurs personnes dans le village, auxquelles nous souhaitons un prompt rétablissement, tuiles arrachées, tôles froissées et quelques arbres déracinés... Et, en ce qui concerne les bâtiments communaux, deux ont particulièrement souffert : le gîte pèlerin et le presbytère (photos ci-dessous). C'est impressionnant ! Apparemment les grandes tuiles mécaniques, outre le fait d'être moins jolies, semblent résister moins bien au climat de notre région.



Ah ! La neige, ses joies, ses plaisirs, et sa circulation difficile... Pourtant, ce problème a failli être résolu. Si, si..., parce que vous ne le saviez peut-être pas mais, dans le cadre d'une vente de matériels réformés provenant du parc départemental de l'équipement, la commune a acheté en 2007 une lame de déneigement pour 210 €, et une épareuse SMA (broyeuse) au prix de 201 €. Surprenant tout de même, vous ne trouvez pas ? Surtout en ce qui concerne la lame de déneigement puisque nous ne possédons pas le matériel pour l'utiliser. Alors qu'est-elle devenue ? Pourquoi cet achat ? Le mystère reste entier...

## Mauvaise étanchéité des panneaux d'affichage

Les deux panneaux d'affichage dont nous nous sommes dotés au printemps dernier (achat dans un établissement de l'AD-SEAN pour un montant de 932,88 € TTC) ont, eux aussi, beaucoup souffert de l'hiver. Ils n'étaient apparemment pas étanches et la pluie comme la neige se sont infiltrées à l'intérieur (voir ci-contre). Nous ne doutons pas que, rapidement, il sera remédié à ce problème et que ces équipements récents et relativement chers ne se détérioreront pas et continueront encore longtemps à permettre un affichage correct des documents officiels.



## Installation de nichoirs

Pour répondre à la demande justifiée d'un administré, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'achat de nichoirs pour une somme de 200 €. En effet, l'habitat naturel des oiseaux de nos forêts tend à disparaître. Nous regrettons cependant que le conseil, après le refus catégorique de Monsieur le Maire, ne soit pas allé plus loin en décidant aussi de leur installation par les agents d'entretien qui doivent être bientôt engagés. Alors qu'en sera-t-il ? Où seront installés ces nichoirs et par qui ? Affaire à suivre...

## Clocher de l'Eglise

C'est encore un après un coup de vent qui avait déplacé les ardoises du clocher, qu'en septembre dernier, comme nous vous le disions dans un précédent numéro, nous avons alors pu apercevoir perchés sur le toit, encordés, deux alpinistes du bâtiment. Ils sont intervenus une journée pour effectuer les réparations nécessaires. Ce genre d'intervention est toujours très spectaculaire d'autant que, de loin, les équipements utilisés ne sont pas visibles et on a vraiment l'impression que ces ouvriers très spécialisés grimpent le long des toits sans aucune protection. Le coût global TTC de cette opération, sans doute pris en charge par notre assurance au titre des catastrophes naturelles (mais nous n'avons pas eu de confirmation à ce sujet), a été de 1076,40 €.

## ↓ Bulletin communal : droit de réponse

Vous avez tous reçu, comme chaque année dans vos boîtes à lettres le bulletin communal annuel diffusé par Monsieur le Maire. Il y aurait beaucoup à dire... Aujourd'hui cependant, nous nous contenterons, concernant les douze premières pages recto verso, de remarquer que les informations transmises pour l'année écoulée sont extrêmement succinctes et partielles. Mais, lorsque le vote du budget sera passé, nous reviendrons sur les éléments qui selon nous nécessitent une information chiffrée détaillée.

Par contre, il nous semble important de répondre aux attaques contenues dans les quatre dernières pages de ce document. Monsieur le Maire affirme que nos articles sont mensongers, diffamatoires et condamnables et s'en prend nominativement à la rédactrice de notre journal. Il se dit harcelé. Apparemment Arbourse Flash/ info le dérange. Pourtant tout ce que nous écrivons est vérifié avant d'être publié et nous rappellerons qu'au titre du dépôt légal chaque numéro est adressé au Service Civil du parquet, à la Préfecture, à la Bibliothèque Nationale ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale de Dijon. Croyez vous vraiment que, dans ces conditions, nous nous amuserions à diffuser de fausses informations ? D'ailleurs, nous tenons à la disposition de qui le souhaiterait tous les éléments ayant servi à alimenter le contenu de nos articles. Enfin, si monsieur le Maire se sent à ce point diffamé pourquoi ne porte-t-il pas plainte ?

De fait, Monsieur le Maire n'a pas la même lecture des textes que nous. Il mélange savamment beaucoup de choses par exemple, selon lui, le fait que la publicité ne soit pas obligatoire pour des marchés inférieurs à 20 000 € induirait que les conseillers n'aient pas à être consultés sur l'opportunité de ces achats ou marchés ou encore que s'agissant de la forêt le fait que l'ONF propose chaque année des parcelles pour la coupe de bois conformément au plan de gestion supposerait que la commune soit obligée de s'exécuter. Ce n'est, bien entendu, pas le cas du tout. Mais nous vous avons déjà expliqué tout cela.

Concernant le gîte pèlerins, Monsieur le Maire prétend qu'avant mars 2008, les comptes de gestion étaient tenus par le second adjoint. Or, cette affirmation est parfaitement erronée car la gestion du gîte pèlerins a toujours été l'affaire de Monsieur le Maire, le registre pèlerin étant même gardé à son domicile et non en mairie. C'est d'ailleurs une des raisons qui ont motivé notre demande de création d'une régie de recette, effective depuis la séance ordinaire du conseil municipal du 14 juin 2008. Nous espérions que les sommes récoltées antérieurement à cette création seraient intégrées aux comptes de l'année 2008. Cela n'a pas été le cas et nous nous en sommes étonnés. Mais elles le seront peut-être dans les comptes de l'année 2009.

Concernant la voirie, Monsieur le Maire affirme qu'il n'est pour rien dans le choix des priorités. Et pourtant, si la gestion des voies communales est bien prise en charge par la communauté de communes, ce sont les communes qui déterminent leurs priorités. D'ailleurs en début d'année 2009, la communauté de communes avait adressé une demande dans ce sens aux Maires concernés et bien entendu à Monsieur le Maire d'Arbourse.

Nous avons aussi trouvé très distrayante l'affirmation de Monsieur le Maire qui ne voulant pas reconnaître que la commune a des comptes largement bénéficiaires, prête à nos écrits un sens qu'ils n'ont évidemment jamais eu. Soyons clairs, le mot « réserve financière » tel que nous l'avons employé, ne l'était pas dans un sens comptable ou administratif mais dans le sens commun. Quand vous avez un petit peu de réserve dans votre porte monnaie, c'est ce que vous avez un peu d'argent de côté. C'est simple. Eh bien c'est ce que nous voulions dire. Et si vous voulez vérifier la réalité des sommes dont nous précisons le montant, vous pouvez le vérifier en allant sur le site internet officiel des communes où vous trouverez les comptes de chaque année, avec clairement indiqué notre important « fonds de roulement » (<http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=009&dep=058&type=BPS&param=0>)

Enfin, nous avons été particulièrement surpris de lire dans l'avant dernière page de ce bulletin communal que « l'Association des Amis des Pèlerins d'Arbourse gère le gîte pèlerins » alors que nous avons pour ce faire une régie de recette et qu'une association ne peut, à notre connaissance, pas gérer des fonds issus de biens communaux.

Vraiment, nous nageons dans une très joyeuse confusion !

### ↓ Hangar agricole dans le bourg

Par arrêté du 26 novembre 2009, un permis de construire pour un hangar agricole sur un terrain situé au lieu-dit le Bourg a été accordé sous réserve qu'il n'y ait ni rebord ni retrait par rapport à la limite. La demande de permis de construire avait été déposée le 6 octobre 2009. Cet arrêté est affiché tout en bas du panneau dans le couloir d'entrée de la mairie.

Surprenant quand on sait par ailleurs que toujours en 2009 une autre demande, d'urbanisme cette fois, déposée dans la perspective d'une éventuelle implantation de maison d'habitation en limite du Bourg a été refusée pour des raisons liées à la préservation des paysages.

La construction d'un hangar agricole dans le village serait-elle moins gênante pour l'environnement qu'une maison d'habitation ? Pourquoi n'y a-t-il eu aucune consultation ou discussion sur le sujet ?

### ↓ Mot d'Humeur de Jean Claude Kuntzmann

Faut-il signer le registre des délibérations ? A la demande de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance a souligné dans son dernier compte rendu le fait que j'ai refusé de signer le registre des délibérations. Mais quel est l'intérêt de signer un tel registre dans le contexte de cette mandature ?

Personnellement je n'en vois pas puisque le registre n'est consultable en mairie qu'en présence de Monsieur le Maire et sur son autorisation, et que les délibérations qu'il contient ne sont bien souvent pas le reflet de la réalité des débats et des votes. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il soit demandé aux conseillers au terme de chaque conseil de signer le compte rendu établi lors de la séance par le secrétaire désigné et que ce document soit ensuite annexé au PV de délibération envoyé à la Sous Préfecture et inséré dans le registre ? Cela présenterait certainement bien des avantages.

### ↓ Le savez-vous ?

L'association « les amis des pèlerins d'Arbourse » est dirigée par un bureau constitué de quatre personnes qui, de notoriété publique dans le village, sont Madame Pruvot Présidente, Madame Dagnaux Vice Présidente, Madame Duhamel secrétaire et Madame Behal trésorière.

Cette association a été créée au printemps 2009 avec pour objectif, l'accueil et l'installation des pèlerins, la mise à disposition de denrées alimentaires et d'hygiène contre participation financière et la distribution sans bénéfice du guide de l'association des Amis de Saint Jacques.

Nous rappellerons que Madame Behal, trésorière de cette association est également régisseur, rémunéré par la commune, de notre régie de recette pèlerins depuis le 11 septembre 2008.

## ↓ Projets de notre communauté de communes

Le Président d'Entre Nièvre et Forêts a évoqué ces projets lors de la présentation des vœux. Ils visent l'aménagement et le développement de notre territoire :

- par l'installation, enfin, d'une entreprise de blanchisserie sur la zone d'activités de Prémery, avec à la clé la création d'une vingtaine d'emplois sur deux ans ;
- par la création d'un poste d'animateur, porté par la communauté, chargé de mettre en place le projet de syndicat regroupant les collectivités du bassin versant de la rivière Nièvre ;
- par la poursuite de sa réflexion sur l'opportunité d'une maison de santé ;
- par la poursuite de sa collaboration avec le Pays Bourgogne Nivernaise en vue de l'élaboration d'un PLH (plan local de l'habitat) ;
- par la poursuite de la dépollution du site de Lambiotte, au sujet duquel la Sous-Préfecture devrait communiquer au printemps ;
- par l'avancement du projet « Vieux Château » à Prémery avec la création d'une « maison des services » regroupant : Services Sociaux, Maison de Santé, RSP, Office du Tourisme, Médiathèque, Musique et bureaux de la communauté ;
- par la redéfinition de sa compétence voirie pour se donner les moyens de l'assumer pleinement.

## ↓ Le saviez-vous ?

En janvier 2009, la DDE (*Direction départementale de l'Équipement*) et la DDAF (*Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt*) ont fusionné pour devenir la DDEA (*Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Nièvre*). Et en janvier 2010, nouvelle modification, la récente DDEA est devenue la DDT (*Direction départementale des Territoires*) alors que la Direction Départementale des Services Vétérinaires a intégré la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

## ↓ Vous avez dit développement durable ?

Nous allons cette année acheter des nichoirs dans le but d'apporter notre contribution au maintien de la biodiversité. C'est un bon début, malheureusement savez vous que parallèlement, la commune en 2009, après en avoir déjà acheté beaucoup en 2007 et 2008, a commandé auprès d'une société située dans l'Isère, du débroussaillant pour 334,04 € TTC et 20 litres de désherbant sélectif rosiers (alors que nous n'avons que quelques pieds de rosiers en bordure de mairie) pour 473,03 € TTC. Nous nous sommes également dotés de 100 doses de « rat ferox » pour 288,18 €. Qu'allons nous faire de tout cela ? Gare à vos chiens et chats, ils pourraient bien être empoisonnés ! Par ailleurs, certains vidangent des fosses de particuliers et se livrent à des épandages sauvages dans leurs prés. Pour eux ces prés sont leur propriété, ils y font ce qu'ils veulent, polluer la terre par exemple, et que les prés se touchent, que les terres n'en fassent qu'une ne les préoccupent pas. Bref, le développement durable dans notre commune, ce n'est pas pour tout de suite !

## ↓ Installation d'un nouveau point lumineux

Par décision du conseil municipal, un nouveau point lumineux doit être installé à hauteur du surpresseur (photo ci-contre) sur la route des Acacias qui va du Bourg (à l'angle de la maison de Monsieur le Maire) jusqu'à l'Hôpital. C'est une bonne chose que la commune se dote d'un nouvel éclairage, qui devrait donc se situer presque en face du nouveau chemin créé sur la propriété de Monsieur le Maire (photo ci-contre). Mais nous pensons qu'il en manque encore notamment sur la route de la Vendôme toujours totalement dépourvue de lumière et à l'entrée de la cour de la mairie car dans le noir les sorties du conseil ou de la salle des fêtes sont bien périlleuses, notamment à cause du butoir du portail (en cas de chute, la commune ne manquerait pas d'être tenue pour responsable). Par ailleurs, Monsieur le Maire a demandé que, en contre partie de cette installation, la durée de l'éclairage public soit diminuée d'une demi-heure le matin et une demi-heure le soir. Mais sachant que ce n'est nullement l'éclairage public (très limité) qui alourdit nos factures d'électricité (706,04 € TTC), mais la consommation des bâtiments communaux notamment pour le chauffage électrique et pour un résultat particulièrement médiocre (1969,79 € TTC), trois conseillers (Madame Schafer, Monsieur Kuntzmann et Madame Tardy) se sont insurgés contre cette proposition et ont évidemment voté contre. Car, si nous voulons aller dans le sens du développement durable et des économies d'énergies, c'est bien plutôt le chauffage des bâtiments communaux qu'il faudrait revoir. Signalons également que la pose de buses dans les fossés sera également réalisée en 2010 toujours à peu près au même endroit.



## ↓ Absences répétées d'un conseiller municipal

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions a abrogé l'article L. 121-22 du code des communes qui permettait au préfet de déclarer démissionnaire tout membre du conseil municipal qui, sans motifs reconnus légitimes par le conseil, avait manqué à trois séances consécutives. L'article L. 2121-5 du code général des collectivités territoriales permet toutefois de sanctionner, par une démission prononcée par le tribunal administratif, tout membre d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois. Ces absences d'élus locaux peuvent éventuellement être réglées par la négociation d'une démission lorsque, du fait notamment d'un éloignement définitif de la commune dont il est élu, le conseiller concerné n'est plus en mesure de se rendre aux séances du conseil municipal. Il n'en reste pas moins que le rétablissement de la démission d'office de conseillers municipaux systématiquement absents des réunions de l'assemblée communale pourrait constituer un des éléments du débat mené dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales si un consensus se dégageait autour de cette question.

Extrait de la Réponse du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales publiée dans le JO AN du 19/05/2009 à la question écrite n° 43221 de M. Éric Raoult (UMP // Seine-Saint-Denis) publiée dans le JO AN du 03/03/2009.

Dans notre commune le problème se pose puisqu'un des conseillers que vous avez élu n'a été présent que cinq fois sur treize depuis les élections de 2008. Certes, il a presque toujours donné pouvoir, mais est-ce vraiment la même chose ? Avez-vous élu ce conseiller pour qu'il n'assiste pas aux séances ? Sans doute pas. Mais apparemment cela ne semble pas gêner grand monde à part nous.

## ↓ Citation du mois

L'avenir est quelque chose qui se surmonte, on ne subit pas l'avenir, on le fait. *Georges Bernanos*

## ↓ Condoléances

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille de Monsieur MORLET, décédé courant janvier. Après avoir participé avec Paul Emile VICTOR à différentes expéditions, il assurait la fonction de secrétaire général des expéditions polaires françaises et était reconnu comme un spécialiste de la ionosphère. Nous avons toujours plaisir à le rencontrer lors de ses séjours dans notre village.

## ↓ Le saviez-vous ?

Les réseaux (électriques, canalisations ...) sont propriété de la commune et comme toute propriété, ces réseaux ont une valeur patrimoniale qu'il convient de préserver. En ce qui concerne les réseaux électriques, le SIEEEN est l'autorité chargée par les collectivités locales de la surveillance du concessionnaire, aujourd'hui ERDF, qui est locataire et exploitant du réseau. Le contrat de concession, en cours actuellement, conclu pour une durée de trente ans depuis les années 90, sous forme de délégation de service public, échappe à toute mise en concurrence et publicité. Dans quelques temps, avec la privatisation d'ERDF, ce ne sera plus le cas. D'ores et déjà, ERDF pour instaurer des relations directes avec les élus locaux et fidéliser ces derniers, tout en court-circuitant le SIEEEN, mène des opérations de lobbying, notamment en proposant la signature d'une convention de partenariat dont le contenu est particulièrement flou. Lors du dernier conseil municipal, la signature d'une telle convention a cependant été votée par une majorité de conseillers.

## ↓ Agenda

PREMERY	29 mars	18h	<b>Vote du budget</b>	Communauté de Communes Entre Nièvre et Forêts / réunion publique à la salle des fêtes
PREMERY	Samedi 3 avril		<b>Cherchons les œufs de Pâques</b>	Office du tourisme
ARBOURSE	Lundi 5 avril		<b>Course cycliste</b>	Comité des Fêtes
OULON	Samedi 10 avril		<b>Concert</b>	A l'église
ARBOURSE	Mardi 13 avril	15h	<b>Spectacle Comédie Musicale</b>	Sortie à Clamecy organisée par le Comité des fêtes
PREMERY	Dimanche 18 avril		<b>Théâtre avec l'AEP de Couy</b>	Salle du Théâtre
SAINT BONNOT	Du 8 au 16 mai		<b>Artisanat de nos régions</b>	Exposition
ARBOURSE	Samedi 15 mai		<b>Pelouse calcaire</b>	Sortie organisée par l'office du Tourisme de Prémercy
ARBOURSE	Samedi 15 mai		<b>Brocante - Vide Greniers</b>	
OULON	Samedi 15 mai		<b>Brocante</b>	<i>Et beaucoup d'autres choses. Renseignements : Office du tourisme de Prémercy</i>

## ↓ Cinéma Itinérant - SCENI QUA NON – programmation de mars et avril

PREMERY	Lundi 22 mars	17h30	<b>La Princesse et la Grenouille</b>	De Ron Clements - film d'animation 2010
PREMERY	Lundi 22 mars	20h	<b>Invictus Vost</b>	De Clint Eastwood - 2010
GIRY	Jeudi 25 mars	20h	<b>Le Concert</b>	De Radu Mihaileanu - 2009
PREMERY	Dimanche 28 mars	17h	<b>Le Bal des Vampires</b>	De Roman Polanski - 1968
MONTENOISON	Mercredi 31 mars	20h	<b>Océans</b>	De Jacques Perrin - 2010
PREMERY	Vendredi 16 avril	14h30	<b>Mia et le Migou</b>	De Jacques Rémy Girerd - film d'animation 2008
PREMERY	Vendredi 16 avril	17h30	<b>Fantastic Mister Fox</b>	De Wes Anderson - film d'animation 2010
PREMERY	Vendredi 16 avril	20h	<b>Sherlock Holmes</b>	De Guy Ritchie - 2009
GIRY	Dimanche 25 avril	17h	<b>Charley Chase Follies</b>	De Léo Mc Carey - 1926
PREMERY	Lundi 26 avril	17h30	<b>Kie la petite peste</b>	De Isao Takahata - 2005
PREMERY	Lundi 26 avril	20h	<b>Océans</b>	De Jacques Perrin - 2010
GIRY	Jeudi 29 avril	20h	<b>In the air Vost</b>	De Jason Reitman - 2010



## Arbourse Info

Association collégiale

Le Bourg  
58350 ARBOURSE

*Journal indépendant, gratuit, distribué en boîte à lettres*

Pour nous contacter, adhérer, diffuser des informations ou des annonces, appelez nous au

**06 08 60 37 45**

ou envoyez nous un message à [arbourse-flashinfo@orange.fr](mailto:arbourse-flashinfo@orange.fr)

Adhésion : 6 € par trimestre

Annonce : 3€

Rédaction : Claude Tardy

Comité de rédaction :  
membres actifs de l'association